

48, rue Victor Hugo
08000 Charleville-Mézières
Tel : 03 24 57 30 39
Email : s2ard@reims.snes.edu



Le changement dans la continuité...?

Alors que l'avènement d'un nouveau gouvernement, dit de gauche, avait laissé espérer, sans trop de naïveté ni excès d'enthousiasme tout de même..., de réels changements de cap, un autre choix de société, force est de constater, après sept mois de cette politique, que peu de choses ont évolué, le « portrait social de la France » en 2012 fait apparaître un inexorable accroissement des inégalités, la pauvreté s'installe durablement et touche désormais près d'un Français sur sept, le taux de chômage subit encore une hausse en cette fin d'année 2012, les plans sociaux ont été nombreux, d'autres sont sans doute à venir... et il ne semble pas malheureusement que l'action gouvernementale soit en mesure aujourd'hui d'enrayer ces processus...

Dans le domaine de l'éducation, à peine entré en fonction, le ministre Peillon a voulu d'emblée marquer sa différence, a martelé sa volonté de changer l'École, lançant une large concertation pour la « refondation de l'École de la République, la refondation de la République par l'École »... Or, aujourd'hui, le projet de loi (qui sera débattu au Parlement en janvier) nous semble bien loin de cette ambition affichée et partagée, loin des attentes, loin des réponses de fond que nous espérions tous...

Certes, quelques signes de rupture ont été donnés, l'abrogation du décret sur l'évaluation des enseignants, celle de la note de vie scolaire, la reconstruction d'une formation initiale et continue qui restent à définir, la confirmation de la création de 60 000 postes, la redéfinition du socle commun de connaissances, de compétences « et de culture », l'installation d'un Conseil supérieur des programmes, la détermination à lutter contre la difficulté scolaire, le décrochage, les sorties sans diplôme ni qualification,... mais ce ne sont là que quelques touches qui ne suffisent pas à insuffler l'élan nécessaire à une véritable refondation de l'École, d'autant plus que certaines propositions telles la mise en œuvre de l'école du socle, passant par l'installation d'un cycle CM2-Sixième et l'instauration d'un « conseil École-Collège », le recours aux contrats éducatifs locaux pour assurer une partie de l'enseignement des arts, le rôle accru des Régions dans le dessin de la carte des formations,... conjuguées à l'absence de propositions sur le lycée, la voie professionnelle, la revalorisation du métier d'enseignant et de nos salaires, l'amélioration de nos conditions de travail,..., sur de nombreux points non tranchés (l'avenir de l'orientation scolaire et de ses personnels, par exemple) et renvoyés à la loi de décentralisation, laissent planer trop d'incertitudes et d'inquiétudes sur un projet éducatif qui ne se rait pas à la hauteur des enjeux.

Alors que les premiers éléments de préparation de rentrée 2013 apparaissent (**0 poste supplémentaire** dans le second degré attribué à l'Académie de Reims...) et ne nous laissent en rien présager de quelconques améliorations, pouvant même engendrer de nouvelles dégradations...(au prétexte de l'habituel argument désormais de la baisse démographique, combien de reprises encore dans notre département...? Et ne serait-ce pas là l'objectif non avoué de notre Directeur académique dans son entreprise à marche forcée de restructuration du réseau des établissements, qui pourrait lui permettre d'économiser pour ne pas dire grappiller quelques moyens et préparer une rentrée « acceptable »...?), le SNES entend bien peser tout au long du mois de janvier pour donner véritablement à cette loi de refondation de l'École une autre orientation et plus globalement tenter d'infléchir cette politique gouvernementale qui ne change pas fondamentalement de cap, qui s'inscrit même à certains égards dans la continuité de la précédente...

C'est tout le sens de l'appel unitaire (probablement à la grève) lancé par la FSU, CGT et Solidaires pour une **journée nationale d'action** de la Fonction Publique **le jeudi 31 janvier**, pour l'emploi, les salaires, le pouvoir d'achat, les services publics,..., notre exigence d'un service public d'éducation ambitieux, qui se donne les moyens et se fixe l'objectif de la réussite de tous, s'inscrivant et s'exprimant tout naturellement dans cette grande mobilisation.

En attendant, **bonne année 2013**, qu'elle soit active, combative, constructive, dans l'intérêt de tous !

Karine Fuselier, secrétaire départementale

Sommaire

Édito.....	p.1
Déclaration FSU au CTSD du jeudi 15 novembre 2012.....	p.2/3/4
Compte rendu du CTSD du jeudi 15 novembre 2012	p.4/5/6/7
Compte rendu du CDEN du vendredi 23 novembre 2012.....	p.8
FSU : résultats des votes, congrès et campagne «services publics »....	p.7bis
Communiqué CGT, FSU, Solidaires journée Fonction Publique31/1....	p.8bis
Compte rendu du GT du vendredi 14 décembre/Nos collègues publient....	p.9
Buzancy résiste ! 2012 : acte III...p.10	
Le lycée de Bazeilles n'a pas tiré sa dernière cartouche !.....p.11/12	
Pour l'avenir de son lycée, Givet ne désarmera pas	p.13/14



Déclaration FSU au C.T.S.D. du jeudi 15 novembre 2012

C'est deux mois et demi tout de même après la rentrée que se tient ce premier CTSD de l'année scolaire 2012/2013, bien tardif et, s'agissant selon l'ordre du jour proposé d'un « bilan » dans les 1^{er} et 2nd degrés, ne permettant plus d'examiner certaines situations de rentrée ni d'émettre un avis sur certaines mesures prises unilatéralement, hors procédure consultative...

Pourquoi un CTSD de rentrée, au début du mois de septembre à l'instar de ceux qui ont pu se réunir les années passées, souhaité par plusieurs organisations syndicales représentatives, n'a-t-il pas été convoqué cette année ? Pourquoi le courrier des représentants FSU des personnels à ce sujet est-il resté lettre morte ? Nous déplorons cette définition et cette conception du dialogue social dans notre département et, quels que soient les projets qui touchent à nos écoles, nos collèges et nos lycées, nous demandons à Monsieur le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale de faire en sorte que les représentants des personnels en soient à tout le moins informés, au mieux consultés, voire associés dès lors qu'il s'agirait d'une éventuelle évolution structurelle de notre École (restructuration du réseau d'établissements et carte des formations, par exemple...) qui engagerait l'avenir des jeunes Ardennais...

Pour en rester sur la question du dialogue social, et en particulier celle de la participation aux réunions paritaires, d'après les textes en vigueur, titulaires et suppléants peuvent siéger et donc recevoir une convocation ou une information. Dès lors, ils bénéficient de l'article 15 du décret sur les moyens syndicaux (Décret 2012-224 du 16 février 2012 modifiant le Décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical) et ont droit à une autorisation d'absence. Nous dénonçons l'opposition qui est faite ici dans cette instance et nous étonnons de l'argument utilisé de la « nécessité de service » dès lors que depuis des années, en Comité Technique Départemental, la dotation en moyens de remplacement est toujours présentée comme très confortable...

Concernant le premier degré, nous espérions d'un CTSD de rentrée (réuni le 15 novembre, deux mois et demi après la rentrée...) qu'il clarifie la balance entre fermetures et ouvertures de classes. Or, rien dans les documents préparatoires ne précisait l'état de la situation. Conformément au décret du 15 février 2011 qui prévoit que le CTSD « *est compétent ... pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement des établissements scolaires des premier et second degrés dans le département ...* », nous avons exigé la transparence sur cette question. Combien la Direction académique des Ardennes a-t-elle réellement rendu de postes : 39 postes (soit 43 – 4, résultant de la dotation supplémentaire de mille postes) ou plus ?

Loin de la satisfaction affichée dans la presse locale au travers d'éléments de langage bien rodés mais qui ont eu bien du mal à faire croire à une « rentrée dans la sérénité »..., c'est au contraire une rentrée bien difficile encore qu'ont eu à vivre les élèves et les personnels, dans des conditions d'études et d'enseignement une nouvelle fois dégradées... La dernière préparée par le ministre Chatel et le précédent gouvernement, dans la droite ligne et la même logique que celles des années antérieures, cette rentrée 2012 subit en effet les conséquences des suppressions massives de postes et de la restriction drastique des moyens (fermetures de classes, effectifs de plus en plus chargés, enseignements non assurés, suppression des heures de chorale,...) et voit, au grand dam des enseignants, se continuer l'idéologie du renoncement à l'école de la réussite de tous (fin de l'éducation prioritaire, dans les établissements ECLAIR, prime au mérite et recrutements sur postes spécifiques, socle commun et LPC,...) et ce ne sont pas les premières mesures d'urgence du nouveau gouvernement -4 postes redonnés aux écoles de notre département contre 43 repris... et les 3h de décharge accordées aux professeurs fonctionnaires stagiaires- qui ont pu améliorer sensiblement la situation...

Déclaration FSU au C.T.S.D. du jeudi 15 novembre 2012 (suite)

Dans notre département, derrière la moyenne annoncée de 23,9 élèves dans les classes de collèges (la plus haute jamais atteinte..., bien loin d'être un cru exceptionnel, qui permettrait des conditions particulièrement confortables comme cela voudrait le laisser à penser...), on ne compte plus malheureusement le nombre de plus en plus important de classes surchargées de 28, 29 voire 30 élèves (à Nouvion/Meuse, Juniville, Vireux-Wallerand, Rimogne, Monthermé, Douzy, Sault-Les-Rethel, Givet, Villers-Semeuse, Raucourt, Rimbaud, Jean Macé,...pour n'en citer que quelques-unes), une classe accueillant même 35 élèves sur le site de Château-Porcien... et certains collèges en Réseau de Réussite Scolaire ne sont même plus épargnés, Fumay et le collège Sorbon de Rethel par exemple voyant leurs effectifs monter jusqu'à 27/28 et même 29 à Léo Lagrange, (le seuil théorique étant à 25..., cette rentrée 2012 étant censée avoir été préparée dans le « respect des seuils académiques »...), à Salengro, un groupe de 30 élèves de 3^{ème} pratiquant la langue de Shakespeare dans des conditions vraiment idéales... !

De façon générale, comme nous avions pu le dénoncer à diverses reprises lors des CTSD de préparation de rentrée, nous constatons que les effectifs en collèges ont été très largement sous-estimés par les services de la Direction académique lors de la répartition des moyens, l'exemple des établissements carolomacériens est probant, 7 d'entre eux ont accueilli en cette rentrée de +6 à +30 élèves, totalisant à eux seuls +121 élèves, sans moyens supplémentaires, hormis quelques « miettes », 1h ou 3h par-ci, jusqu'à 16h par-là mais quoi qu'il en soit insuffisantes et redonnées trop tardivement pour modifier la structure, obligeant à des compromis internes, bien peu satisfaisants... !

Le « nouveau » collège de Turenne accueille lui aussi un peu plus d'élèves qu'annoncé (623 contre 615), répartis finalement dans 25 divisions (soit une moyenne de 25 par classe, les niveaux de 4^{ème} et de 3^{ème} étant les plus chargés avec 26 et 27 élèves), faisant totalement fi des élèves de feu le collège Frénois qui relevaient et relèvent toujours de l'éducation prioritaire ! Et quoi qu'en dise la Direction académique, même si les équipes en place (de Direction, de Vie scolaire, enseignants et non enseignants) font en effet le nécessaire pour offrir à tous les meilleures conditions d'apprentissages et de vie scolaire, ce transfert brutal, impréparé, s'accompagne aujourd'hui de nombreuses difficultés (salles de cours, CDI, installations sportives,...), non résolues...

Dans le même ordre d'idée de structures adaptées aux élèves en difficulté qui voient leurs moyens (et leur existence même ?) menacés, après la fermeture de la SEGPA de Signy l'Abbaye en 2010, les classes à double niveau dans celle du collège Le Lac, le trop faible nombre d'entrées en 6^{ème} à la SEGPA de Nouzonville amène là aussi à une classe à double niveau 6^{ème}/5^{ème}, soulevant ainsi beaucoup de questions quant aux conditions d'apprentissages pour ces élèves durant cette année scolaire, quant à l'avenir même de cette section... Et que penser de la baisse continue du nombre d'élèves scolarisés en SEGPA dans notre département, -42 tout de même en cette rentrée ?

Aujourd'hui, au terme d'une première période de l'année scolaire où ils se disent déjà bien fatigués, certains découragés face aux conditions d'enseignement qui leur sont faites et qui ne leur permettent pas d'exercer sereinement leur métier au service de tous leurs élèves, les personnels placent leur espoir dans le projet de refondation de l'École de la République et dans la nouvelle loi d'orientation et de programmation qui devrait voir le jour prochainement, synonyme pour eux d'un réel changement de cap en matière de politique éducative, faisant réellement de l'école une priorité pour la Nation, une école ambitieuse, porteuse d'une culture commune de haut niveau, permettant la réussite de tous les élèves. Ils seront très attentifs à l'écriture de cette loi d'orientation et surtout au rapport annexé. En effet, suite aux négociations qui ont eu lieu ces dernières semaines, les représentants FSU des personnels –et derrière eux, une grande partie de la profession-, même s'ils semblent avoir été entendus sur quelques points fondamentaux (la redéfinition du socle dès 2013, la redéfinition de l'éducation prioritaire, la recréation du Conseil National des Programmes, le refus de la primarisation du collège et de la bivalence qu'elle aurait générée pour les enseignants,...) n'en restent pas moins extrêmement vigilants quant à certaines propositions totalement inacceptables à leurs yeux (réintroduction par le biais d'une expérimentation inscrite dans la loi du projet d'« école du socle » qui tendrait à fusionner le premier degré et le collège, décentralisation du pilotage de la carte des formations professionnelles vers les Régions qui conduirait à des offres liées essentiellement aux besoins locaux et immédiats, transfert des CIO aux Régions, simplification certes mais maintien du LPC,...) et exigeants quant à la révision de certaines questions ou la réouverture de certains dossiers (les conditions de travail et de rémunération des enseignants, leur formation, leur évaluation, les lycées, le baccalauréat, le DNB,...).

Déclaration FSU au C.T.S.D. du jeudi 15 novembre 2012 (fin)

Au sujet de la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, la FSU a également exprimé son désaccord avec les propositions du ministère. Les discussions ne se cantonnent qu'à des considérations budgétaires sur le financement des heures libérées. Rien n'est mis en avant concernant l'organisation du temps pédagogique de l'enfant, rien sur ses nouveaux rythmes d'apprentissage ni sur l'ajustement des contenus des enseignements.

Nous demandons au ministre de reprendre les discussions sur des bases qui permettent concrètement un raccourcissement de la journée scolaire. Pour réussir la réforme, les questions d'organisation pédagogique de la journée scolaire des élèves de maternelle et d'élémentaire ne peuvent être éludées. Tout cela suppose un engagement fort de l'État et des collectivités locales. Les élèves et les enseignants attendent des améliorations significatives de leurs conditions de vie et de travail.

Enfin, depuis des années, nous demandons la réouverture du dossier de la direction et du fonctionnement de l'école. Nous porterons les revendications des personnels pour une amélioration de leurs conditions de travail et une meilleure reconnaissance dans l'accomplissement de leurs missions, qui passent par :

- une amélioration des conditions de décharge,
- une reconnaissance par une revalorisation des rémunérations et une formation spécifique,
- la création d'un véritable métier d'aide administrative pérenne et qualifiée.

La FSU est attachée à un statut non hiérarchique du directeur et veillera scrupuleusement à ce qu'il ne soit pas imposé au prétexte de bénéfices très chimériques que permettrait une telle réforme managériale.

Les revendications des personnels pour une école renouvelée seront au cœur des exigences de la FSU ces prochaines semaines. Le changement est attendu impatiemment à tous les niveaux et la FSU œuvrera de façon ferme et décidée pour le rendre effectif, déterminée à faire entendre la voix des personnels sur ces sujets essentiels pour l'avenir du système éducatif.

Compte rendu du CTSD du jeudi 15 novembre 2012

Rénovation du dialogue social ?

Entré en fonction en mai dernier au moment du changement de majorité présidentielle, le nouveau Directeur Académique des Services départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN) ne semble pas pour autant très enclin à la rénovation du dialogue social..., à sa réduction a minima plutôt... tant sur le plan des instances départementales (4 CTSD et 2 CDEN réglementaires et pas une de plus !) que celui de l'organisation de réunions à destination des personnels enseignants sur la question de la refondation de l'École (2 réunions publiques seulement, en soirée, sur des thèmes imposés), que celui aussi des réunions (très privées...) d'informations sur l'évolution du réseau d'établissements (avec les seuls chefs d'établissements et quelques élus éventuellement....) C'est donc dans ce contexte un peu particulier, pas vraiment basé sur la confiance..., qu'est enfin convoqué le CTSD dit « de rentrée », le jeudi 15 novembre tout de même, avec un ordre du jour bien minimaliste lui aussi, « Bilans de rentrée 1er et 2nd degrés »..., que nous nous empressons d'agrémer de questions diverses (cf. ci-dessous) pour faire le contrepoids au traditionnel PowerPoint lénifiant que nous avons habituellement, qui omet souvent d'aborder certaines « questions qui fâchent » peut-être...

Questions diverses

Comme nous le permet en effet le règlement intérieur du CTSD, nous envoyons une semaine avant à Monsieur le Directeur Académique une longue liste de questions diverses, les unes interrogant sur cette **rentrée 2012 (Effectifs dans les collèges et les SEGPA)** : Différentiels par rapport aux prévisions de juin ? Quelles réponses aux « situations en limite de seuils » en RRS et hors RRS ? Ajustements de dotations ?, **Projets chorale** : Combien ? Quels critères de sélection ? Combien d'heures attribuées ?, **Orientation** : Taux de passage en 2^{nde} GT, en 2^{nde} professionnelle ? DP6h ? DIMA ?, **AED/AVSI/APS/CAE-CUI** : Quelle dotation ? Quelles missions ? Pour les AE et les Contrats Aidés, quelle évolution de la dotation, quelle évolution de leurs missions ?, **Expérimentations** : Combien ? Quelles modalités de sélection ? Quels projets pédagogiques ? Quel budget ? Quel type d'évaluation mis en œuvre ?, **Restructuration du réseau d'établissements** : Quelles modalités de traitement de cette « question pas nouvelle et toujours d'actualité » ? Quels objectifs ? Quel calendrier ? **Mutualisation de certains enseignements d'exploration en lycées** : Combien ? Où ? Quelle mise en œuvre ?), les

Compte rendu du CTSD du jeudi 15 novembre 2012 (suite)

autres s'intéressant au **bilan de l'année 2011/2012** (Taux de réussite aux examens et comparatifs par rapport aux années précédentes, aux taux académiques et nationaux / pour le DNB, combien de dossiers examinés et « rattrapés » par la commission hors validation du LPC ?, **Conseils de discipline** : Nombre d'élèves, suivi,... / comparatifs et impact de la mise en place de la Commission éducative?, **ECLAIR** : Bilan du programme (sur 2 ans, si possible), expérimentations, évaluation, coût,... / part modulable de la prime : « la grande homogénéité dans sa distribution » a-t-elle été respectée ?, **Éducation prioritaire** : Bilan sur plusieurs années avec suivi de cohortes (demandé plusieurs fois, en CTPD/CTSD et CDEN... et promis !), nombre d'élèves, orientation, ... > Quelles pistes pour une redéfinition annoncée de l'éducation prioritaire ?, **Bilan de l'accompagnement éducatif** : Quel taux de fréquentation / domaines d'activités ? Quelle évaluation ? Quel coût ?, **Bilan de l'École ouverte** : Nombre d'élèves, projets pédagogiques, évaluation, coût,...) mais nul besoin de préciser que bien peu de ces questions ont reçu une réponse...

► **Bilan de la rentrée 2012 dans le 2nd degré**, vu par les services départementaux de la Direction académique des Ardennes... : le tout tient en **3 diapositives** (effectifs, taux d'encadrement et moyens horaires pour les collèges)... « et tout le reste est littérature »....

- **Constat des effectifs à la rentrée 2012 :**

en collèges (hors SEGPA), 11738 élèves (contre 11703 en 2011..., soit +35), en SEGPA, 544 élèves (contre 586 en 2011), en lycées généraux et technologiques, 6174 élèves (contre 6173 en 2011) et en lycées professionnels, 3057 élèves (contre 3224 en 2011), soit un constat de -166 élèves dans le second degré public contre +17 dans le privé.

> Pour les collèges, nous ne manquons pas de rappeler que malgré cette hausse d'effectifs, **12 postes** ont pourtant été **supprimés**, **9 «gelés»**, 8 divisions fermées, avec les conséquences que l'on connaît dans les établissements : conditions de travail de plus en plus difficiles, **classes de plus en plus chargées...** et en cette rentrée annoncée « sereine », la liste de classes à **27, 28, 29** est bien longue (Bayard, Raucourt, Nouzonville, Sault-les-Rethel, Signy l'Abbaye en 5è, Bayard, La Fontaine, Rimbaud, Juniville, Monthermé, Nouvion/Meuse, Rimogne, Turenne en 4è, Givet, Juniville, Nouzonville, Rocroi, Turenne, Signy l'Abbaye, Vireux-Wallerand, Vrigne-aux-Bois en 3è, **le niveau 6è n'étant même plus préservé**, Douzy, Givet, Juniville, Monthermé, Nouzonville, Sault-les-Rethel, Nassau, Villers-Semeuse accueillant 27, 28, 29 élèves et même 30 à Jean Macé..., **les seuils n'étant même plus respectés dans les collèges en Réseau de Réussite Scolaire**, les classes de 3è de Léo Lagrange accueillent 28/29 élèves, les 4è de Sorbon 28, Fumay décrochant haut la main le pompon avec 3 niveaux de classes chargés, 26 élèves en 6è et en 3è et 27 en 4è... Nous dénonçons une fois encore les prévisions d'effectifs toujours à la baisse de la part des services départementaux de la Direction académique qui s'emploient chaque année à « faire rentrer » la structure globale dans une DHG départementale toujours moindre..., autrement dit à supprimer petit à petit des divisions pour mieux « remplir » celles qui restent, au mépris des élèves et de leurs conditions d'études et d'apprentissages...

> Nous nous étonnons aussi de **variations** parfois importantes **entre les prévisions d'effectifs de mai et les constats de rentrée**, -26 à Carignan, -24 à Rimogne, -37 à Vouziers/Le Chesne (effet, déjà, de l'annonce de la fermeture du site de Le Chesne pour la rentrée 2013 par M. le DASEN en juin dernier ?), +23 à Fumay, +26 à Sorbon, +22 à Nassau, +25 à Villers-Semeuse, cette dernière situation étant sans doute à rapprocher de celle de l'agglomération carolomacérienne qui, globalement, voit croître ses effectifs de façon significative (+25 à Jean Macé, +30 à Rimbaud, +8 à Bayard, + 17 à La Fontaine, +10 à Léo Lagrange, +6 à Rouget de Lisle, -16 à Salengro et -6 à Scamaroni, pour un solde positif de +70 élèves, élément qu'il faudra sans doute prendre en compte dans les « mariages forcés » que l'on tente d'imposer à certains établissements... Ces variations ont pu entraîner quelques **ajustements de DHG**, dans la limite de l'enveloppe encore disponible..., toujours à la marge, toujours en HSA..., -12,5h à Carignan, +16h à Jean Macé, +12,5h à Léo Lagrange, +9h à Fumay et à Sorbon...

Compte rendu du CTSD du jeudi 15 novembre 2012 (suite)

- **Taux d'encadrement à la rentrée 2012 :**

Maintien du H/E à 1,30

> Nous rappelons qu'il était de 1,33 en 2010/2011 et 1,34 en 2009/2010...

Evolution du E/D (tous collèges, hors SEGPA): 23,9 contre 23,3 en 2011/2012 (dans les RRS + ECLAIR, le E/D passe de 21,48 à 22,2)

> Nous rappelons qu'il était de 22,7 en 2010/2011 et 22,1 en 2009/2010 (et de 20,94 dans les RRS + ECLAIR en 2010/2011)...

- **Moyens horaires disponibles pour les collèges à la rentrée 2012 :**

*Correspondant à la reprise de 12 postes (12x18h), la DHG départementale est de 16953h (contre 17169 en 2011/2012, soit -216h), répartie en 2 « chapitres » : la **dotation collège** (= heures d'enseignement, dispositifs spécifiques, heures statutaires, options et ajustements) est de **15171,5h** (contre 15326h l'an dernier, soit -154,5h) et la **dotation SEGPA** (+ coordination SEGPA et ULIS + CNL + décharge REP + enfants malades) est de 1781,5h (contre 1843h l'an dernier, soit -61,5h).*

> Outre la diminution du nombre d'heures d'enseignement (liée en partie à la fermeture de 8 divisions), nous dénonçons surtout la réduction du nombre d'heures dites statutaires, -65h tout de même en cette rentrée, correspondant aux heures de chorale non attribuées cette année ! A ce sujet, la réponse à notre question diverse « *Projets chorale : Combien ? Quels critères de sélection ? Combien d'heures attribuées ?* » est particulièrement évasive, « quelques heures, selon les projets, ont été données... », comme si nous n'avions pas le droit de savoir, comme si nous n'avions aucun droit de regard...

► En réponse en partie à notre question diverse concernant l'**accompagnement éducatif, le bilan budgétaire** de ce dispositif pour **2011/2012** nous est communiqué :

- **268 731 euros** ont été dépensés, pour un fonctionnement sur 29 semaines, 277h ont été distribuées par semaine, pour un coût moyen de 37,36 euros de l'heure.

► En réponse en partie également à notre question diverse sur les **SEGPA**, les chiffres détaillés des effectifs nous sont communiqués, faisant apparaître une baisse importante en cette rentrée (544 contre 582 l'an dernier) et certaines structures (Carignan : 35 élèves; Fumay, 36 et Nouzonville 38, notamment) en situation de fragilité, les entrées en 6^e étant particulièrement peu nombreuses depuis 2 ou 3 ans... Les moyens ont été conservés pour cette année scolaire, pour la rentrée 2013, Monsieur le Directeur Académique évoque une « restructuration sérieuse » passant par la « mutualisation des plateaux techniques de SEGPA »...

► **AED :**

Si le nombre global de supports augmente en effet (391,4 contre 359 pour 2011/2012) dans notre département comme cela était promis..., les collèges, eux, perdent 5,6 supports (tandis que les écoles en gagnent 16,3 et les lycées 21,7), les **184,4** étant répartis comme suit : 132,5 AED Vie Scolaire (contre 138 l'an dernier), 26,5 Assistants Pédagogiques (contre 27,5), 3 AED Sécurité (=création), 12 AVS Co (contre 10,5 l'an dernier) et 10,4 AVSi (contre 14).

Compte rendu du CTSD du jeudi 15 novembre 2012 (fin)

Enfin, la seule question diverse retenue, inscrite à l'ordre du jour, est celle relative aux « **résultats scolaires** », réduite à la seule communication brute du « **score de réussite au DNB 2102** »... : **79,21%** dans le département contre 82,59% au niveau académique et 84,50 au niveau national...

> Pour mémoire, le taux de réussite au DNB 2011 était de 75,5%..., on peut donc se satisfaire d'une progression de 3,7 points mais notre score départemental reste encore bien en deçà des niveaux académique (- 3,4) et national (- 5,3)...

Enfin, même si ce point n'était pas prévu à l'ordre du jour de ce CTSD, c'est bien entendu la question de **l'évolution du réseau des établissements dans le département** qui occupera la plus large part de cette instance et clôturera la séance, Monsieur le Directeur académique évoquant une réflexion globale 1er et 2nd degrés dans l'esprit de l'école du socle..., estimant que l'École doit répondre (se soumettre ?) aux « exigences de la demande économique », réaffirmant son rôle « fondateur », l'École comme « creuset de la société », dont les missions premières sont « la réduction des inégalités et l'accès au plus haut niveau pour chacun par le biais d'une individualisation des parcours »..., ces objectifs ne pouvant être atteints que dans des établissements restructurés, « le collège du XXI^e siècle » et « des lycées pleinement identifiés »... En d'autres termes, selon une argumentation très largement réchauffée, la baisse démographique engendre une « dispersion du vivier » des élèves, « les moyens pédagogiques ainsi atomisés, dispersés, perdent de leur efficacité »... Le collège type selon « un paradigme de référence » serait une structure $4 \times 4 = 400$ élèves, pour des « équipes éducatives pérennes », une « dynamique pédagogique » assurée, « des unités pédagogiques qui aient du sens », « une efficacité des parcours scolaires »..., les multi sites (puisque ce sont eux qui sont visés en premier lieu...) coûtent cher (transports, -« *Ah ! cette noria de bus à la sortie de Grandpré-Buzancy... !* »-, heures de CNL,...), certains sites sont aujourd'hui « maintenus artificiellement », « il est inconcevable de continuer ainsi », « *Buzancy, ça ne ressemble pas à un collège, plutôt à une colonie de vacances... !!!* » Une problématique existe aussi sur les villes de Charleville et Sedan, une réflexion est en cours (avec qui ? Sur quelles bases ? Avec quels objectifs ?) mais la rurbanisation actuelle oblige à différer les éventuels projets de « rapprochements », sur Charleville, notamment...

Les lycées (Bazeilles et Givet, en l'occurrence), eux, sont « en recherche d'identité », les concernant, « il faut penser territoire », « mutualiser les moyens » pour « éviter des fermetures d'options », pour « une offre de formation qui reste à construire »...

Après échanges et discussion, et surtout demande réitérée de réunions d'informations multipartites pour une **réelle concertation** avant toute prise de décision..., après la promesse qui nous est faite d'une « réunion de présentation de diagnostic avant la fin de l'année 2012 »..., nous faisons dire à Monsieur le Directeur académique qu'il existe bel et bien « une hypothèse de travail sur la rentrée 2013 »..., que celle-ci « pourrait être impactée »...

Ça, c'est du dialogue social, non ?!!!

Compte rendu du CDEN du vendredi 23 novembre 2012

Par extrapolation, le **CDEN** qui s'est tenu le vendredi suivant 23 novembre aura été du même acabit, à grand renfort de diapositives pour changer, des tableaux, des graphiques, des statistiques en veux-tu en voilà..., pour prouver, si l'assemblée en doutait..., que tout va bien dans le meilleur des mondes..., le taux de retard scolaire à la sortie du CM2 (13,6%) baisse et se rapproche du taux national (13,2% ; chiffres depuis 2008), les taux de réussite aux attestations de B2i, APER et APS sont en hausse significative, seul petit bémol pour le niveau A1 dont le taux baisse légèrement (chiffres depuis 2009), les taux de redoublement en collège « restent anecdotiques » (autour de 2%) et rejoignent la courbe académique..., tout comme le taux de passage en 2nde générale et technologique (63,8% dans les Ardennes / 64,3% dans l'Académie)... Toutefois, « le département affiche des résultats aux examens (DNB, CAP, BEP, Bac général, Bac technologique et Bac professionnel) toujours inférieurs à ceux de l'Académie », a fortiori à ceux du territoire national..., les taux de réussite au baccalauréat général étant sans doute les plus significatifs, 83,3% dans le département, contre 88,1 dans l'Académie et 89,6 pour la France...

On ne manque pas bien sûr de nous présenter **l'évolution des effectifs dans le second degré depuis 2002...** (l'ordre du jour de cette instance était pourtant le « bilan de rentrée 2012 »...), -2426 élèves dans les collèges, -1313 dans les lycées, -878 dans les LP pour un total de -4617, soit -17,7% de l'effectif global ! Tout ça pour en arriver à la présentation des « axes de travail pour le département des Ardennes pour l'année 2012/2013 », **le pilotage pédagogique** (l'école du socle et la généralisation de la différenciation pédagogique), **les réseaux d'établissements** (problématique, cadre théorique et faisabilité et opportunité) et **la carte des formations** (les enseignements, les options et l'adéquation de l'offre avec la demande économique), suscitant réactions et discussions... Concernant l'école du socle, Monsieur le Directeur académique vante les mérites de cette conception et de cette organisation qui va assurer la « liaison des différents niveaux, Grande Section/CP, CM2/6è, 3è/2nde et Terminale/Université »..., la panacée sans doute à toutes les difficultés que rencontre l'École aujourd'hui...

Le point sur « les réseaux d'établissements » (on notera le pluriel..., tous les niveaux d'enseignement, premier et second degrés, sont ciblés, semble-t-il) donne lieu au même discours que celui tenu lors du CTSD, les collèges multi sites sont plus particulièrement évoqués, Buzancy se voit affublé d'une nouvelle périphrase pleine de sous-entendus, « le collège dans la forêt »... Pour les lycées, Monsieur le Directeur académique renvoie à la compétence du Recteur... Nous dénonçons une nouvelle fois l'absence totale de concertation sur ce dossier, réclamons des réunions d'informations..., Monsieur le Directeur académique, qui n'en voit sans doute pas l'utilité, lui seul sachant ce qui est bon pour les élèves, pour l'école, pour le département..., consent et condescend à nous accorder UNE réunion avant la fin de l'année 2012 (cf. ci-après le compte rendu du « Groupe de travail sur la restructuration du réseau des collèges » auquel nous avons été conviés le vendredi 14 décembre) pour nous « faire comprendre et partager son diagnostic »... « et si vous voulez l'entendre, eh bien oui, c'est moi qui décide !!! »

Interrogé, le Conseil général (par la voix de Monsieur Cordier) affirme, lui, qu'« il n'y a aucune fermeture de collège prévue du point de vue du Conseil général » (mais si l'Éducation Nationale s'arrangeait, par le biais d'un vote en CA comme cela s'est fait à Mouzon en 2010..., pour fermer un site par-ci, par-là, cela ne permettrait-il pas de réaliser quelques économies, en termes de transports, et d'entretien/maintenance des locaux...?), préférant rapidement centrer son propos sur les charges nouvelles que va générer la demi-journée supplémentaire de classe dans le premier degré et sur les nombreuses aides ou actions volontaires du Conseil Général en direction des écoles et des collèges...

Dossier sensible, méthode va-t-en guerre..., jusqu'où Monsieur le Directeur académique ira-t-il dans la mission qu'il s'est donnée, dans l'objectif qu'il s'est fixé...?

Compte rendu du Groupe de travail du vendredi 14 décembre 2012 sur la restructuration du réseau des collèges

Afin d'éviter toute redondance avec ce qui a déjà été écrit précédemment, le discours officiel et l'argumentaire étant bien rodés, toujours les mêmes, pour tenter de justifier la fermeture de sites voire de « petits » collèges, la baisse démographique (incontestée), la dispersion des moyens (contestable), la « dynamique pédagogique » qui serait insuffisante (contestée), la réussite des élèves qui serait proportionnellement liée à la taille de l'établissement (plus que contestée...), nous nous contenterons de décrire la « feuille de route » que semble s'être donnée Monsieur le Directeur Académique, telle qu'il nous l'a présentée, comme une évidence, comme inéluctable...

• Rentrée 2013 : fermeture des sites de Le Chesne et Buzancy / réflexion sur la sectorisation

> Concernant Buzancy, ce « lieu magnifique » (sic !!! Ça change de « colonie de vacances » et de « collège dans la forêt »...), Monsieur le Directeur Académique considère qu'il pourrait devenir une « vitrine départementale » dans laquelle « de nombreuses activités pourraient être mises en place », autour des arts, notamment ; il pourrait être aussi un « lieu de formation pour les enseignants », accueillir une « classe-relais externalisée »...

> Concernant Le Chesne, la fermeture est « plus compliquée », le site accueillant notamment la 1/2 pension du premier degré... Monsieur le Directeur Académique envisage des échanges à ce sujet avec les sous-préfets...

A noter que pour ces 2 situations et ces décisions unilatérales sans concertation..., les élus locaux n'ont JAMAIS été informés, encore moins consultés...

Concernant la sectorisation, si ces 2 sites devaient réellement être fermés à la rentrée 2013..., le Conseil général n'étant pas enclin à rouvrir ce dossier, Monsieur le Directeur Académique procèdera par dérogations.

• Rentrée 2014 : fermeture du site de Château-Porcien / Sedan, Charleville, Liart, Rocroi ?

> La fermeture du site de Château-Porcien semble actée..., celle de Liart sera à voir « plus tard » (parce que fief de Monsieur le Président du Conseil général ?), celle de Rocroi est « à étudier »... Sur Sedan, le transfert brutal de Frénois sur Turenne a sans doute changé la donne, Nassau ne peut guère accueillir plus d'élèves, Le Lac est « en mauvais état »... D'une rencontre avec le Maire de Sedan, il est apparu que la rurbanisation en cours engendrait des mouvements de population, il est donc « urgent d'attendre » que la situation se stabilise avant d'envisager quoi que ce soit... Sur Charleville, rurbanisation également mais Salengro et La Fontaine sont nommément cités...

• Les lycées sont également évoqués, l'objectif de l'administration étant que les établissements aient une « identité » propre. Pour Givet, le projet est de parvenir à une « mutualisation » des enseignements et des options avec Revin, les élèves auraient ainsi une « offre globale de formation » sur ce « territoire » (= la Pointe), pour Bazeilles, c'est un lycée des métiers de l'hôtellerie (donc, transfert de l'enseignement général vers Pierre Bayle...) qui est recherché, avec un « recrutement académique »...

> Notre question de l'impact sur les personnels (enseignants et non enseignants) si de tels projets venaient à se réaliser ne trouve pas de réponse précise... mais la promesse que « les moyens ne seront pas repris »...

NB : À Grandpré-Buzancy, lors d'une réunion des parents d'élèves le 18 décembre dernier, a été évoquée la menace de reprise des 14 ou 17h que ferait planer le Directeur Académique... (voire de la fermeture d'une classe de 6è !) si le projet de fermeture de Buzancy n'était pas validé par le CA... Info ou intox ?

Nos collègues publient :

L'INGRATITUDE DU CAÏMAN (Les Racines du Mal)

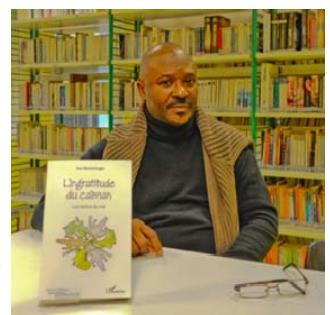
Isaac Djoumali Sengha

Originaire du Congo-Brazzaville, Isaac Djoumali Sengha a longtemps enseigné les S.V.T. dans différents établissements ardennais avant de se rapprocher de Reims, où il exerce actuellement au lycée Colbert.

L'Ingratitude du Caïman est son premier roman. Il y pose un regard à la fois tendre et sans concession sur le peuple congolais, alors que son pays sort tout juste de l'ère coloniale.

Le couple formé par André Mambou et sa femme Lara, rencontrée en Union soviétique, incarne la génération qui va vivre les transformations sociales, économiques et politiques jusqu'à la guerre civile de 1997.

Dans une intrigue pleine de rebondissements se mêlent aventures, passions et drames, avec le souci permanent de l'authenticité. (Éditions L'Harmattan, Coll. Écrire l'Afrique, 24€, 284 p., novembre 2012)



Buzancy résiste ! 2012 : acte III...

Acte I : 1999/2000

le 23 novembre 1999, on nous présente le multi site comme seule alternative pour maintenir les 2 collèges afin d'éviter la désertification d'un territoire....

Tous les partenaires ont joué le jeu ! Parents, élus, enseignants, élèves !

Notre établissement est partout cité en exemple, comme étant le multi site fonctionnant le mieux !

On met en place un projet innovant à la suite de concertation entre parents, enseignants et élus : les ateliers scientifiques au niveau 6^{ème}, qui perdurent encore aujourd'hui !

Même s'il n'y a aucun engagement écrit..., on y croit ! Défendre la ruralité, c'est le leitmotiv de chacun !

Septembre 2000, les multi sites sont mis en place.

Acte II : 2005/2006

En décembre 2005, coup de semonce !

Annonce subite, sans concertation, de la fermeture du site de Grandpré ! Vague déferlante sur 10 collèges, à l'initiative du Conseil Général ! Motion au sein de différentes instances d'élus, cahier de doléances dans les mairies de Buzancy, de Grandpré et du Chesne, où chacun peut venir librement s'exprimer, grève le 15 décembre 2005, tracts, pétitions..., panneaux qui fleurissent dans les villages !

Cette première tentative soutenue par le président du Conseil Général a finalement échoué : le plan global qui était présenté avait réuni contre lui de nombreux parents, des enseignants et des élus locaux.

De nombreux Conseillers Généraux avaient fini par rejoindre cette position de maintien des collèges ruraux, laissant Monsieur le président du Conseil Général isolé.



Acte III : 2012 !

Cette fois, ce n'est plus le CG qui s'attelle à la tâche, mais les services de l'Éducation Nationale.

Dès octobre, le Sous-Préfet, lors d'une réunion avec les élus du canton de Buzancy, donne la mesure, disant que les multi sites sont dans le collimateur !

4 octobre : visite du Directeur Académique des services départementaux de l'Éducation Nationale des locaux de Grandpré puis de Buzancy, sans que les élus locaux ne soient tenus au courant.

22 novembre, 1^{er} CA du collège multi site Grandpté Buzancy : questions qui dérangent !

Réponses évasives : rien n'est clairement notifié dans le PV du CA ! Nous apprenons qu'il n'y aura pas de « fermeture » de collèges en 2013. Mais de sites ???

27 novembre : intervention du député Jean-Luc Warsmann à l'Assemblée Nationale auprès du Ministre de l'Éducation Nationale, demandant clairement de ne pas remettre le département « à feu et à sang ».

10 décembre, venue du Directeur Académique à Grandpré lors de la commission permanente : sarcasmes et propos infantilisants au sujet du site de Buzancy !

En cas de « fermeture » du site, Buzancy pourrait être « une vitrine » ! « Un lieu de formation pour enseignants ». « Une résidence pour artistes ».

Les locaux appartenant au Conseil général, comment est-ce possible sans concertation avec les partenaires locaux ?

14 décembre, réunion de la majorité du personnel enseignant en présence du chef d'établissement :

Il est question de collège international !!! Avec introduction d'une nouvelle langue..., puis d'une option « badminton » ou d'un projet artistique? La balle serait dans le camp des enseignants ??? Pourquoi, puisqu'au final, nous ne sommes pas « décisionnaires » ...?

Cautionner une telle opération, serait accepter « la fermeture » de Buzancy, même si le mot ne doit jamais être prononcé ! Allons même plus loin ! Si nous ne proposions aucune option, il semblerait que la fin du collège de Grandpré soit déjà programmée... ?

En effet, par rapport à la référence du Directeur Académique de collèges « dynamiques » de 300 à 450 élèves, le chef d'établissement a rappelé que le DASEN « dérogerait dans notre cas si nous mettions en place **un projet novateur** » !

Est-ce à nous, enseignants, de mettre en place une nouvelle option ou tout autre projet, sans concertation aucune avec les différents acteurs (usagers, financeurs..., création d'un internat ? Transports ?) ?

Rappelons enfin :

* que le site de Grandpré ne peut pas accueillir plus de 180 élèves, et que des travaux seront nécessaires dès la rentrée 2013... . Est-ce matériellement possible ???

* que 42 communes sont concernées et 43 km séparent les villages les plus éloignés l'un de l'autre (Belval- Condé les Autry), et que même si tous les élèves de Buzancy allaient à Grandpré - ce qui ne sera pas le cas - ça ne ferait jamais que 180 élèves, alors que la référence évoquée précédemment est de 300 à 450 élèves ! Grandpré finira donc par fermer aussi.

*qu'en gardant les 2 sites, on peut accueillir au moins 300 élèves (8 salles à Buzancy dont une salle polyvalente avec galerie d'arts et 8 salles à Grandpré).

Autres dates :

18 décembre : Assemblée générale des parents d'élèves de Buzancy et Grandpré, qui pour certains, semblent être séduits par le projet de nouvelles options, sans garantie et sans pour autant savoir de quelles « options » il s'agira...

En effet, les 14 heures de CNL dégagées par semaine (et non plus 17h annoncées par le Directeur Académique !!!) permettraient la 1^{ère} année un autre enseignement, mais lequel ??? Et les années suivantes ?

Rappelons que le collège bénéficie des enseignements obligatoires (IDD 5^{ème} et 4^{ème}), latin et Découverte professionnelle, ainsi que du projet « ateliers scientifiques » et du projet artistique.



Au final, la majorité des parents présents a voté pour le maintien des enseignements à Buzancy.

D'autres se sont abstenus en attendant d'avoir une réunion publique avec le Directeur Académique et les élus locaux.

28 décembre : réunion de SIVOM avec tous les délégués de canton + le sénateur Monsieur. Laménie, le Sous-Préfet et Monsieur le président du Conseil général, ce dernier ayant dit qu'il attendait le rapport du Directeur Académique pour engager des travaux, mais que ce n'était pas réalisable pour la rentrée. Il reconnaît lui-même qu'il y a eu un manque de concertation en 2005 et qu'encore une fois, le problème du manque de dialogue se pose tant à Grandpré/ Buzancy qu'à Vouziers/ Le Chesne.

Lors de cette réunion, les maires du canton ont remis leur délibération, avec dépôt de motion montrant leur colère et leur détermination, jusqu'à aller à la démission des conseils municipaux !

Cette motion a également été remise par les élus du Chesne.

Conclusion ??? Tous attendent une réunion publique.

Il s'agit de travailler ENSEMBLE, même si le Directeur Académique a maintenu qu'il était « décisionnaire » !

Ruralement vôtre... Pascale BARDIN

Le lycée de Bazeilles n'a pas tiré sa dernière cartouche !

Le lundi 16 janvier 2012 au matin, nous recevions un mail de Madame la Proviseure nous conviant à une réunion du Conseil pédagogique élargi à partir de 12h45. L'ordre du jour portait sur la carte des formations à la rentrée 2012. La nouvelle qui nous a alors été communiquée a retenti comme un coup de tonnerre : l'enseignement général devait être transféré sur le lycée Pierre Bayle à partir de la rentrée 2012 en 3 étapes : d'abord les Seconde, l'année suivante les 1ères et à la rentrée d'après les classes de Terminales. A noter que le transfert des Seconde sur Pierre Bayle s'accompagnait de la suppression d'une classe, ce qui aurait eu pour conséquence d'augmenter considérablement le nombre d'élèves par classe. L'argument avancé par Monsieur le Recteur était la non-viabilité de la section d'enseignement général du lycée du fait de l'absence de la filière ES qui nous a été retirée en 2003 par ... un des prédécesseurs de Monsieur le Recteur...



Ce projet, présenté sans concertation aucune, a provoqué une mobilisation générale des élèves, des parents d'élèves, des équipes pédagogiques ainsi que des élus de tous bords. Face à l'ampleur de cette mobilisation, ce projet a été « définitivement » abandonné par le Rectorat au bout de quelques jours seulement.

Aujourd'hui, un an plus tard, nous sommes toujours en train de nous battre pour sauver les filières d'enseignement général de notre lycée. Nous avons rencontré Monsieur le Directeur Académique des Services départementaux de l'Éducation Nationale à deux reprises depuis le début de l'année scolaire. Il justifie le regroupement des filières d'enseignement général sur le lycée Pierre Bayle par le fait de vouloir offrir sur le bassin du Sedanais une « offre de formation qui soit la plus large possible ».

En outre, il dit vouloir développer un pôle d'excellence en Hôtellerie à Bazeilles. Or, le fait est que nous avons perdu des classes en hôtellerie à la rentrée 2012 et que nous risquons également d'en perdre à la prochaine rentrée. En effet, après avoir perdu une des deux Premières Technologiques (ce qui fait que la classe restante comporte des effectifs de l'ordre de 35 élèves), nous nous sommes entendu dire que l'on n'ouvrirait probablement qu'une Terminale Technologique au lieu de deux l'an prochain. Quid de l'excellence avec des classes à plus de 35 élèves ? De plus, en Seconde Professionnelle, il est question de n'ouvrir à la rentrée prochaine que deux divisions et demie, alors qu'elles sont actuellement au nombre de trois.

Au vu de ces éléments, nous sommes en droit de nous demander si cette volonté de développer un pôle d'excellence en Hôtellerie dans notre lycée n'est pas en réalité un faux argument pour faire passer la pilule du transfert de l'enseignement général sur le lycée voisin. En outre, nous attendons toujours des explications quant à l'incompatibilité supposée du développement d'un pôle d'excellence en hôtellerie et la présence conjointe des filières générales dans notre lycée, d'autant plus que le nouveau projet d'établissement sur lequel nous sommes en train de travailler prévoit le développement d'un pôle d'excellence en langues, notre lycée étant le seul dans l'académie à proposer l'enseignement du néerlandais et du chinois ; nous aimerais voir étendre ces deux langues aux classes de lycée. Nous avons présenté ce projet à Monsieur le Directeur Académique ainsi qu'à Monsieur Bachy, Président de Région, qui l'a relayé auprès de Monsieur le Recteur.

Dans un courrier qui nous a été adressé par Monsieur le Recteur, ce dernier envisage « une plate-forme commune en langues mais également en EPS » entre le lycée de Bazeilles et le lycée Pierre Bayle. Or, cette année, le Recteur n'a même pas été en mesure de mutualiser (pour reprendre un terme en vogue en ce moment...) sur les deux établissements l'option Histoire-Géographie en Terminale S ! En effet, les élèves du lycée Pierre Bayle n'ont même pas la possibilité de venir suivre cette option chez nous. Il avait été initialement prévu que cette option soit ouverte uniquement au lycée Pierre Bayle, les élèves de Bazeilles souhaitant suivre cet enseignement devaient se rendre dans cet établissement par leurs propres moyens ! Au final, après une longue bataille et d'âpres discussions, cette option a pu être ouverte chez nous et non à Pierre Bayle, faute d'effectifs suffisants ! De ce fait, nous sommes en droit de douter de la possibilité de mutualiser certains enseignements entre les deux établissements.

Cela n'empêche cependant pas Monsieur le Directeur Académique de continuer à croire qu'il est possible et souhaitable de mutualiser les moyens des deux lycées. S'il arrivait un jour à mettre en place un tel dispositif, cela aurait bien entendu pour conséquence des équipes pédagogiques et des élèves mobiles. Or, c'est précisément pour éviter cela et au motif qu'il est « plus facile d'organiser sur un seul lieu que plusieurs » que Monsieur le Directeur Académique veut supprimer les collèges multi sites !

Monsieur le Directeur Académique justifie également la fermeture de la filière générale en arguant du fait que cela va redonner au lycée de Bazeilles « sa pleine identité » et permettre d'attirer davantage d'élèves... Cet argument n'a aucun sens à nos yeux puisque la réputation du lycée n'est plus à faire, elle dépasse largement les frontières régionales voire nationales. Il est clair que Monsieur le Directeur Académique fait preuve d'une imagination débordante pour tenter de justifier son projet injustifiable...

Dans notre combat, nous avons la chance d'avoir le soutien inconditionnel et actif de la plupart des élus locaux dont le député Jean-Luc Warsmann, le Président de Région Jean-Paul Bachy et le maire de Bazeilles, Pierre Sulfourt avec l'ensemble de son conseil municipal. Monsieur Warsmann a, entre autres actions, interpellé le ministre à l'Assemblée au mois de novembre sur la question du transfert de l'enseignement général sur le lycée Pierre Bayle ; Vincent Peillon a répondu qu'il ne tolèrerait aucun « passage en force ». Monsieur Bachy s'est adressé à plusieurs reprises à Monsieur le Recteur pour lui faire part de ses inquiétudes quant à l'avenir du lycée polyvalent de Bazeilles. De son côté, Monsieur Sulfourt vient d'adresser un courrier à tous les Maires de l'arrondissement de Sedan, accompagné d'un exemple de délibération à soumettre à leur Conseil Municipal en faveur du maintien de l'enseignement général au lycée de Bazeilles.

Les parents et les élèves qui, à l'instar de l'équipe pédagogique, n'ont pas l'intention d'en rester là, continuent de se mobiliser et ont prévu de nouvelles actions pour le mois de janvier 2013 afin de manifester leur refus d'un projet de casse d'un service public de proximité dans un établissement à taille humaine.

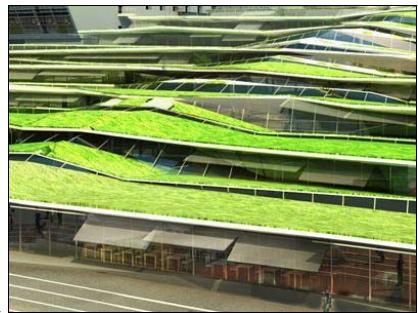


Quant à Monsieur le Directeur Académique des Services départementaux de l'Éducation Nationale, il doit revenir au lycée courant janvier pour nous présenter l'état d'avancement de son projet...

Nicolas Hannier

POUR L'AVENIR DE SON LYCEE, GIVET NE DESARMERA PAS !

7H40. Un chapelet de cars en provenance de Givet serpente depuis trois quarts d'heure entre la Meuse et la falaise sur la route verglacée – chose somme toute banale un matin de décembre dans la pointe ardennaise – qui conduit à Revin. Qu'on se rassure, dans dix minutes, après avoir gravi, dans un dernier nuage de gaz d'échappements, la longue et forte côte qui mène à la cité scolaire Jean Moulin, les teuf-teuf asphyxiants des gros transporteurs motorisés auront fini d'acheminer les quelques deux-cents élèves de la pointe (que ne scolarise plus le défunt lycée Vauban) vers leur nouveau lycée ... écologique !



Un gag ? A voir l'état préoccupant de la ligne SNCF Givet-Charleville et le peu d'empressement des acteurs concernés à mettre sur la table les sommes nécessaires à sa rénovation, on se dit finalement que ce scénario gaguesque, digne de figurer en bonne place dans le sommaire d'une de ces émissions racoleuses de la télé poubelle qui – fort en vogue il y a quelques années encore – faisaient leurs choux gras des mille aberrations administratives ou gabegies politiques qu'un œil perfide sait immanquablement dénicher, on se dit que ce scénario donc, pourrait bien devenir réalité si toutefois les autorités du Rectorat de l'académie de Reims persistaient, en dépit des résistances farouches qu'ils suscitent, à vouloir mener à terme les projets qu'elles nourrissent pour l'avenir du lycée Vauban dans le cadre de la restructuration du réseau des établissements de notre département.

De fait, si le Directeur académique des Ardennes, M. Patrice Dutot, (re)venu le 17 décembre dernier – après une visite éclair en septembre – rencontrer les élus, puis les membres de la commission permanente du lycée, expliquait avec aplomb qu'un transfert de la série L de Givet (« fragilité structurelle » de cet établissement selon lui) vers le lycée de Revin pour les prochaines rentrées (auquel il pense fortement quoique rien ne soit encore arrêté à ce jour – dixit) n'impliquait pas dans son esprit la fermeture prochaine du lycée Vauban, un bref coup d'œil rétrospectif sur le lent et méticuleux travail de dépeçage – véritable modèle de ce qu'il est convenu d'appeler la « politique des petits pas » – dont cet établissement fait l'objet depuis plusieurs années, donne pour le moins le droit d'accueillir avec la dernière circonspection la « bonne parole » du DASEN !

Ainsi, l'année scolaire 2009-2010 vit la décision de transférer l'une des deux options de terminale STG proposée à Givet (mercatique en l'occurrence) sur le lycée de Revin (déjà !) : devant le concert des protestations et des inquiétudes qui ne manquèrent pas alors de se faire entendre, on jura ses grands dieux, de l'inspection académique des Ardennes au Rectorat de Reims, que ce n'était point là prémisses de fermeture de ladite filière STG à Givet, mais une affaire de « cohérence pédagogique » – elle a toujours bon dos ! Lorsque deux ans plus tard (printemps 2012) on décida de transférer ce qui restait de la STG givetoise à Revin, on invoqua encore Sainte Pédagogie et sa cohérence, la réforme de cette série ayant entre temps rendu non viable – donnant par là raison aux oiseaux de mauvais augure que nous avions été – une série STG ne marchant plus que sur une seule des deux options. M. le Recteur de l'académie de Reims ayant reçu, en préambule d'un CTA, une délégation de représentants des élus de la pointe et des personnels de Vauban venus à Reims dire leur refus de cette décision, ne s'était alors pas caché d'envisager la fermeture pure et simple du lycée pour la rentrée 2015 (date de livraison du nouveau lycée de Revin) si le projet d'ouverture d'une filière STI nucléaire, porté par les élus locaux en association avec la centrale de Chooz, ne voyait pas le jour ou n'apportait pas une centaine d'élèves supplémentaires à Givet ! Cela avait au moins le mérite de la clarté. Encore l'idée que l'ouverture d'une telle filière pourrait pérenniser l'ensemble de l'établissement semblait-elle alors admise.

Or, pour la plus grande fortune des projets rectoraux, un salutaire coup de baguette magique (celle du Président de Région Jean-Paul Bachy) allait transformer le carrosse en citrouille ! Le projet de STI nucléaire devenait celui d'une formation type CFA débouchant sur un bac professionnel, donc déconnectable du maintien d'un lycée d'enseignement général et technologique à Givet : ce tour de passe-passe rouvrait alors la voie des opérations de démantèlement du lycée Vauban. Aussi, le fraîchement nommé Directeur académique des Ardennes, Patrice Dutot, pouvait-il, dès octobre 2012, faire part au maire de Givet de ses réflexions sur un possible transfert de la L de Givet à Revin : encore la pédagogie ! Des effectifs trop faibles rendraient impossible la nécessaire « dynamique pédagogique » : ce qui explique sans doute qu'avec lesdits effectifs la L de Givet ait avoisiné ou atteint plusieurs années de suite les 90% de réussite au baccalauréat et que la défunte STG ait réussi (à effectifs comparables) à atteindre à plusieurs reprises les 100%. D'une logique implacable ! De même que nous apprenions stupéfaits le 17 décembre de notre directeur académique que nos classes de L n'étaient « pas des classes », sans doute ces résultats n'en étaient-ils pas ! CQFD. A dire vrai, il est à craindre que la seule logique qui ait jamais – sous couvert de pédagogie – présidé aux destinées de cet établissement au cours des ces dernières années, soit celle des économies budgétaires : « économie de l'éducation » dira notre DASEN. On aura surtout vu les économies *sur* l'éducation lorsque, il y a deux ans, à la faveur des trains de suppressions de postes annuels décidés par le précédent gouvernement, la DHG du lycée Vauban se voyait amputer de plus de 60 heures postes pour ... un élève de moins !

D'autres perspectives que celles du transfert de filières, et en définitive de la fermeture par petits bouts, existent pourtant pour cet établissement. Elles supposent toutefois et en premier lieu la reconnaissance d'une exception territoriale : nier la particularité géographique de la pointe en infligeant à des dizaines d'adolescents des trajets longs, et le cas échéant périlleux en période hivernale, ne relève pas seulement de la déraison technocratique, ce serait commettre le sacrifice scolaire d'une jeunesse souvent déjà fragilisée par les difficultés économiques et sociales de la pointe. Elles requièrent en second lieu qu'on cesse de raisonner dans le court terme des économies motivées par les effectifs faibles : les dernières tendances démographiques à la stabilisation de la population du canton de Givet infirment à cet égard les arguments du DASEN et du Recteur. Partant de ces constats, depuis des mois, parents d'élèves, élus locaux, enseignants et citoyens de la pointe se sont mobilisés pour participer de manière constructive, dans un esprit de concertation démocratique et citoyenne, à la réflexion sur l'offre de formation dans la vallée et pour rendre au lycée de Givet, dans un souci de non concurrence et de complémentarité avec Revin, une attractivité lui permettant de consolider ses effectifs : ainsi le projet d'une filière L linguistique renforcée par un dispositif d'excellence de type AbiBac sera porté, avec le soutien du député de la circonscription Christophe Léonard, auprès du ministère, par les représentants des parents, des élus, des enseignants ainsi que par le SNES et le collectif citoyen de vigilance scolaire GIVI j'y reste, lors d'un rendez-vous obtenu avec l'aide du député le 15 Janvier prochain.



Face à l'entêtement actuel des autorités du Rectorat de l'académie de Reims crispées sur une feuille de route qui suscite désormais partout le trouble et la contestation, les Givetois n'entendent pas céder sur l'exigence légitime et toute républicaine que les jeunes aient droit, quelles que soient les zones géographiques dans lesquelles ils vivent, aux mêmes conditions et au mêmes chances de réussite pour travailler à la construction de leur avenir. C'est dans cet esprit qu'ils continueront de se mobiliser, à l'image du comité d'accueil qu'ils ont su réservé au DASEN en envahissant pacifiquement la commission permanente à laquelle il était venu s'adresser, en dépit des manœuvres par lesquelles il avait essayé – sans succès – d'obtenir du maire de Givet l'annulation de toute manifestation lors de sa venue, en utilisant les informations qu'il avait pu tirer d'un message électronique privé entre deux enseignants (et décrivant la préparation de la manifestation) et dont il avait été indûment destinataire.

Un sens original du dialogue social et de la concertation !

Frédéric THIBAULT.



Congrès FSU : les adhérents du SNES ont voté

Dans le cadre de la préparation des congrès fédéraux départementaux et national, les adhérents du SNES étaient invités du 8 au 29 novembre derniers à se prononcer sur l'orientation fédérale et le rapport d'activité.

Dans les Ardennes, 10 établissements (un grand merci aux S1 !) ont organisé le vote, 18 collègues « isolés » et 12 retraités se sont exprimés individuellement, soit 108 votants sur 302 inscrits, soit **35,76%**.

Concernant le vote d'orientation, **Unité et Action** recueille **89,32%** des suffrages, École Émancipée, 5,83%, Emancipation et URIS, 1,94%, FU, 0,97%.

Le **rapport d'activité fédéral** a été approuvé par **77,45%** des suffrages (20,59% d'abs-tention, 0,98% de contre et 0,98% de refus de vote).



Congrès FSU : place aux débats !

Après le vote, s'ouvre en effet désormais le temps de la tenue des congrès départementaux, avant la réunion du 7^e congrès national qui aura lieu du lundi 11 février au vendredi 15 février 2013 à Poitiers.

Le **congrès départemental FSU** se déroulera les **mardi 22 et mercredi 23 janvier 2013**, de 9h à 17h, à l'IPTS, Pôle de Haute Technologie, 7 Boulevard Jean Delautre, à Charleville-Méz.

Il est ouvert à tous les adhérents des syndicats de la FSU.

Si vous souhaitez participer au congrès départemental, inscrivez-vous auprès de la section départementale du SNES, par mail : s2ard@reims.snes.edu / karine.fuselier@reims.snes.edu ou par téléphone : 03 24 57 30 39 / 06 13 52 39 03 ou auprès de la section départementale FSU, par mail : didierjanin@wanadoo.fr ou par téléphone au 06 72 97 38 19.

Il vous faut également faire une demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement (au moins 3 jours avant), selon le modèle ci-dessous :

Nom, Prénom

Établissement

À Monsieur le Proviseur (ou le Principal)

Conformément aux dispositions du décret 82-447 et la note de service 87075 du 03 / 03 / 87 définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un congé le mardi 22 janvier 2013 de 9h à 17h et le mercredi 23 janvier 2013 de 9h à 17h pour participer au congrès de la section départementale des Ardennes de la FSU.

Ce congrès aura lieu à l'IPTS, 7 boulevard Jean Delautre, à Charleville-Mézières.

Je vous prie d'agrérer, M..., l'expression de mes sentiments respectueux.

Date et signature

Ordre du jour du congrès départemental	
Mardi 22 janvier 2013	Mercredi 23 janvier 2013
9h00 : Accueil des participants	9h00 : Débats sur les thèmes 3 et 4
9h30 : Rapport d'activité départemental et débats	12h00 : Repas
11h00 : Débats sur les thèmes 1 et 2	13h30 : Poursuite des débats sur les thèmes 3 et 4
12h30 : Repas	16h30: Désignation des délégués au congrès national
14h00 : Poursuite des débats sur les thèmes 1 et 2	17h00: Fin des travaux du congrès
17h00 : Fin des travaux sur les thèmes 1 et 2	

NB : Vous trouverez les textes préparatoires soumis aux débats dans le supplément au *Pour* n°164.

La Fonction Publique : une charge ? Non, une chance !

Dans la continuité de la campagne de l'an dernier « *Fiers d'être au service de tous les publics* », alors que nombre de concertations sont ouvertes, la FSU estime indispensable de donner la parole à tous les agents de la Fonction publique et des services publics.

Prenez la parole ! En répondant au questionnaire : <http://www.fsu.fr/>, vous apporterez en quelques minutes votre contribution. Elle est précieuse.

Elle permettra à la FSU de porter encore plus haut et fort nos exigences pour faire avancer le service public et la Fonction publique !



Le jeudi 31 janvier 2013, journée d'action dans la Fonction publique pour peser sur les négociations

Communiqué CGT, FSU, Solidaires

Paris, le 19 décembre 2012



Les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, de la Fonction publique ont fait le point sur l'agenda social et les discussions en cours. Si, ensemble, elles se félicitent que la Ministre souligne son attachement à la Fonction publique, à ses valeurs de progrès social, au rôle de ses personnels, si elles notent des améliorations dans la qualité du dialogue social, si elles estiment positives quelques mesures déjà prises comme, par exemple, l'abrogation du décret sur la réorientation professionnelle, elles considèrent que sur les enjeux essentiels, aucun début de réponse satisfaisante n'est au rendez-vous.

Cela est inacceptable.

- Sur l'emploi, les créations – qui vont dans le bon sens – dans certains secteurs ne sauraient masquer les suppressions qui continuent dans d'autres et la situation alarmante de pans entiers de la Fonction publique.
- Sur les salaires et le pouvoir d'achat, alors que les bas salaires se multiplient (plus d'1 million d'agents aux environs du SMIC), que les déroulements de carrière sont souvent inexistant, que les qualifications ne sont plus reconnues, aucune mesure générale n'est envisagée et, en particulier, la valeur du point est toujours gelée.

Le jour de carence, mesure inique et inefficace, condamnée par tous les syndicats et le mouvement mutualiste, rejetée par la majorité actuelle lorsqu'elle a été mise en place, n'est toujours pas abrogé.

Il est urgent et indispensable de changer de cap ! La crise ne peut pas servir de prétexte pour ne pas répondre aux légitimes revendications des agents publics. A l'évidence, seule l'intervention des personnels permettra d'obtenir les avancées indispensables sur ces questions majeures.

C'est pourquoi, nos organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, ont décidé d'une première étape unitaire de mobilisation dans la Fonction publique. Elles appellent à faire du jeudi 31 janvier une journée nationale d'action.

Pour notamment :

- Un moratoire immédiat sur les suppressions d'emplois, et des créations partout où cela est nécessaire
- Conforter et développer la Fonction publique et les services publics
- Une augmentation urgente de la valeur du point d'indice ;
- L'abrogation du jour de carence.

Nous appelons nos organisations à préparer ensemble la mobilisation la plus large possible construite selon des modalités décidées avec les agents (grève, manifestations, rassemblements...).

Une nouvelle réunion unitaire est prévue au niveau national le 9 janvier prochain. Le présent appel constitue une base qui, à cette occasion, pourra permettre un élargissement éventuel à d'autres organisations.

Augmenter nos salaires : Une exigence sociale forte et légitime !

Monsieur le Président, Madame la Ministre de la Fonction Publique,

Les politiques salariales dans la Fonction Publique, passées et actuelles, sont désastreuses. Elles entraînent de jour en jour les agents dans une spirale permanente de dévalorisation et de déclassement salarial, amenant ainsi une part de plus en plus grande d'entre eux dans une situation économique difficile.

Depuis 2000, c'est 13% de pouvoir d'achat perdu. 20% des agents sont payés au SMIC, les qualifications ne sont plus respectées et reconnues ! Et dans le même temps, les politiques indemnitàires ont joué contre l'emploi et les solidarités.

La juste rémunération du travail des agents publics aurait de plus un effet positif sur la relance économique, participerait activement au financement de la protection sociale et apporterait in fine une contribution supplémentaire pour les recettes de l'Etat. L'austérité n'est pas la solution, elle est au contraire un amplificateur de la crise comme le montre l'exemple des pays européens engagés dans cette voie !

Augmenter les salaires dans la Fonction publique, c'est possible mais cela passe par une autre politique fiscale mettant à contribution tous les revenus et visant plus de justice. C'est pourquoi nous exigeons **une mesure générale immédiate, la suppression de la journée de carence et l'ouverture** de véritables négociations sur :

1. La revalorisation de la valeur du point d'indice (gelé depuis 3 ans), son indexation sur les prix, des mesures de rattrapage des pertes ;
2. Un salaire minimum à 1600 € net ;
3. La reconstruction de la grille avec en première mesure, une augmentation uniforme de 50 points ; des carrières linéaires déconnectées de l'évaluation et d'un pseudo mérite ;
4. La revalorisation salariale des filières féminisées, bien moins rémunérées ;
5. L'intégration des indemnités dans le salaire sous forme indiciaire